

N°2025/05

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20/01/2025**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 18**

**Date de la Convocation : 15/01/2025**

**OBJET :** RELANCE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA 2025 POUR LA RESTAURATION ET LA RENOVATION THERMIQUE PAR CHANGEMENT D'HUISSERIES DE LA FACADE DE L'HOTEL DE VILLE, COTE RUE DU GENERAL DE GAULLE.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Jean-Jacques DEWARUMETZ – Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restauration et de rénovation thermique par changement d'huisseries de la façade de l'hôtel de ville, côté rue du Général de Gaulle. Il précise que cette aile de l'hôtel de ville accueille le service de la Police municipale et est ouverte au public.

Or, les pierres de la façade atteintes de desquamation ou de pulvérulence continuent de s'effriter et tombent sur le trottoir engendrant un risque pour les piétons et les usagers se

rendant à la Mairie. De plus, les fenêtres en simple vitrage, fortement dégradées, énergétiquement peu performantes, constituent une passoire thermique.

Ces travaux de réfection de la façade et de rénovation thermique par changement d' huisseries répondent aux objectifs suivants :

- Economie d'énergie,
- Préservation du patrimoine communal et respect du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- Sécurisation des conditions d'accueil du public.

Monsieur le Maire précise que ce projet avait fait l'objet d'une intention de dépôt de dossier de subvention au titre du FARDA 2024. Cependant, en raison des subventions non obtenues auprès des services de l'Etat en 2024, la commune avait fait part au Conseil Départemental de son intention de reporter le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du FARDA 2025.

Aussi, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'actualisation des devis afin de présenter un dossier de subvention avec un plan prévisionnel revalorisé.

Le coût prévisionnel des travaux se décompose de la façon suivante :

- Restauration de la façade : 48 252,50 € HT
- Changement de huisseries (7 fenêtres bois patrimoine et une porte) : 35 210,14 € HT

Soit un montant prévisionnel total de travaux s'élevant à **83 462,64 € HT**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le dépôt du dossier de subvention auprès des services du Conseil Départemental avec le plan de financement actualisé. Au regard de la nature des travaux, il est proposé à l'assemblée de présenter une demande de subvention au titre du FARDA 2025 à hauteur de 30% du montant des travaux hors taxes, soit 25 038,79 €.

**Le Conseil Municipal,**

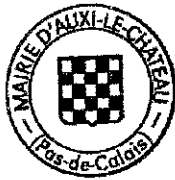
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, (18 pour, 0 contre, 0 abstention) :**

- **SE PRONONCE** favorablement sur les travaux de réfection et de rénovation thermique par changement d' huisseries de la façade de l'Hôtel de Ville, côté rue du Général de Gaulle, pour un budget prévisionnel de 83 462,64 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental au titre du FARDA 2025 à hauteur de 30% soit 25 038,79 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention afférent au titre du FARDA 2025,

- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 20/01/2025



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Henri Dejonghe", written over a horizontal line.

Henri DEJONGHE

